

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION  
DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2026**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 801-2-2026**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1)*, toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soit financé au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la tarification de certains biens, services et activités - Règlement numéro 801-2026 a été adopté le 20 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE la directrice de la plage souhaite apporter des ajouts à l'annexe de tarification qui relève de son service afin de nuancer la tarification en ligne versus en présentiel pour les non-résidents, et ce, de sorte à en assurer la mise à jour et la cohérence;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 21 avril 2026, le tout conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le Règlement modifiant le règlement sur la tarification de certains biens, services et activités pour l'année 2026 – Règlement numéro 801-2-2026, soit et est adopté et qu'il soit statué et ordonné par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1. Ajouts**

L'Annexe X – Tarification – Plage, aux sections « Accès au site – à la journée période estivale », « Eau défi » et « Camp nautique », est modifiée par les ajouts suivants dans l'annexe jointe au présent règlement, pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

M. Jean-Pierre Daoust, maire

---

Me Julie Paradis, greffière  
Directrice du greffe et des affaires juridiques

**ANNEXE X**  
**Tarification – Plage**

**ACCÈS AU SITE – À LA JOURNÉE  
PÉRIODE ESTIVALE**

TARIFICATION			
CATÉGORIE	20 JUIN AU 23 AOÛT 2026		
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT	
		En ligne	En présentiel
4 ans et -	Gratuit	Gratuit	Gratuit
5 à 12 ans	Gratuit	8 \$	10 \$
13 ans et +	Gratuit	16 \$	18 \$
Basse saison	Gratuit	- 25 %	- 25 %*
Après 17 h	Gratuit	- 50 %	- 50 %*
Événements spéciaux	Gratuit	Entre 8 \$ et 26 \$*	

**Notes :**

Basse saison : 30-31 mai, 6-7 juin, 13-14 juin et 29-30 août

Les taxes ne sont pas incluses

\*La tarification en présentiel est de 2 \$ de plus que le prix régulier.

**EAU DÉFI**

TARIFICATION			
CATÉGORIE	1 HEURE		
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT	
		En ligne	En présentiel
6 à 17 ans	8 \$	16 \$	18 \$
18 ans et +	11 \$	22 \$	24 \$
10 h 30 à 11 h 30 17 h 30 à 18 h 30	5 \$	10 \$	12 \$

**Notes :**

Les taxes ne sont pas incluses.

La tarification en présentiel est de 2 \$ de plus que le prix régulier.

**CAMPS NAUTIQUE**

TARIFICATION		
CATÉGORIE	NAUTIQUE	
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Semaine 1 (4 jours)	113 \$	170 \$
Service de garde (semaine 1)	20 \$	20 \$
Semaine 2 à 8 (la semaine)	140 \$	212 \$
Service de garde (semaine 2 à 8)	30 \$	30 \$
Nageur 1 à 6 (10 leçons)	15 \$	28 \$
CATÉGORIE	JEUNE SAUVETEUR	
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Par semaine	94 \$	113 \$